

## **ANNEXE**

### **RD331- LIAISON ENTRE LA RN66 ET LA RD35 A VIEUX-THANN**

#### **ETUDES DE PROJET**

##### **Statut de la liaison**

La nouvelle liaison s'intègre dans la continuité de l'itinéraire existant RD 33, RD 35 et RD 34 entre CERNAY et GUEWENHEIM, classé dans le réseau des voies de liaison du réseau routier départemental d'accompagnement.

Elle sera donc classée en « voie de liaison du réseau complémentaire » au sens de la politique routière départementale du 3 février 2017.

##### **Principales caractéristiques**

Les caractéristiques techniques de cet aménagement seront les suivantes :

- longueur : 1 700 m environ (sur les communes de LEIMBACH, VIEUX-THANN et ASPACH-MICHELBACH) ;
- le profil en travers proposé de la liaison est une chaussée de 2 x 1 voie de 3,00 m, une zone de sécurité de 1,00 m revêtue, un caniveau béton de chaque côté et une voie verte du côté Nord de la voie ;
- les voies raccordées sont les suivantes :
  - la RD 103 à une chaussée de 2 x 1 voie,
  - la RD 35 à une chaussée de 2 x 1 voie,
  - la RD 36 à une chaussée de 2 x 1 voie,
  - les différentes voies des zones desservies.
- la chaussée sera dimensionnée au gel pour un hiver rigoureux non-exceptionnel ;
- raccordement au carrefour giratoire réalisé par l'Etat à l'entrée de VIEUX-THANN près de la RN 66 ;
- Aménagement de deux carrefours giratoires :
  - carrefour giratoire entre les RD 33 et RD 103 : giratoire à 4 branches de 20 m de rayon extérieur,
  - carrefour giratoire entre les RD 33, RD 35 et RD 36 : giratoire d'environ 25m de rayon extérieur comportant 4 branches et un accès à une voie mixte agricole et cycle ;
- Aménagement de quatre ouvrages hydrauliques (OH) :
  - OH 1 : sur la branche de la RD 35 allant vers RODEREN,
  - OH 2 : sur cette même branche juste avant le giratoire,
  - OH 3 : sur le rétablissement du chemin de Leimbach,
  - OH 4 : en section courante de la RD 33 entre les deux giratoires cités ci-dessus.

### **Assainissement :**

Le projet comprend 4 bassins d'assainissement :

- le premier à l'Est est un bassin double, qui permet le traitement des eaux issues du tronçon entre la RN 66 et la RD 103, puis leur infiltration dans le sol car cette zone ne dispose pas d'exutoire naturel (cours d'eau, fossé...) ;
- le second bassin est situé au Sud-Ouest du giratoire avec la RD 103 et permet de traiter les eaux issues de ce même giratoire et d'une partie du tronçon entre la RD 103 et la RD 35. Il s'agit d'un bassin longitudinal qui permet de limiter l'impact sur le foncier commercialisable de la zone d'extension du PAPTIC à l'Ouest de la RD 103. Son exutoire est un Thalweg (dépression de terrain) naturel en limite de la zone d'extension du PAPTIC ;
- le dernier bassin se situe au Sud du giratoire avec la RD 35 et permet de traiter les eaux issues de ce même giratoire, d'une partie du tronçon entre la RD 103 et la RD 35 et une partie du raccord à la RD 35 en direction de RODEREN. Son exutoire est un fossé existant au droit de l'emprise du projet.

### **Pollution des sols :**

Les investigations menées suite aux études préliminaires et durant l'élaboration des études d'avant-projet ont permis d'identifier deux zones distinctes présentant des horizons de sols pollués qui nécessiteront un traitement spécifique durant les phases de travaux :

- ancienne gravière de VIEUX-THANN : au lieu-dit Hasacker, entre terrils et zone urbaine, une ancienne gravière communale a servi autrefois de décharge pour des matériaux de remblai et des déchets divers. Une partie du site est encore aujourd'hui utilisée pour des gravats et des déchets végétaux ;
- anciens dépôts des hôpitaux de THANN : il s'agit d'une zone de dépôt de 500 m<sup>2</sup> identifiée tardivement en 2017 suite au signalement de l'agriculteur exploitant la parcelle ; elle se situe sur la grande parcelle agricole à l'Est de la RD 35.

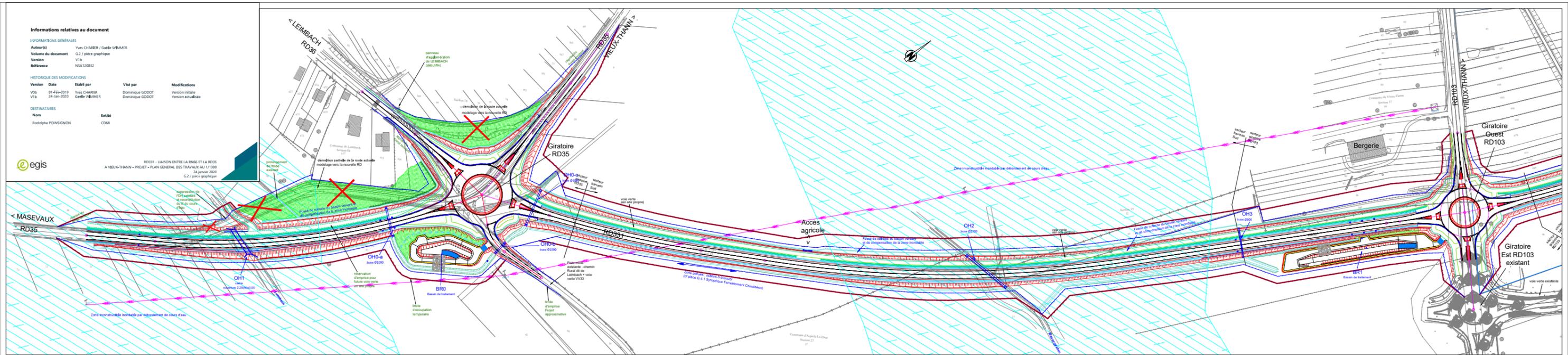
Sur les deux sites connus, la quantité de matériaux pollués à extraire lors de la phase de terrassement est de 13 350 m<sup>3</sup>.

Les matériaux pollués situés sous la structure de chaussée future resteront en place. Une partie de ces matériaux extraits sera envoyée en centre de traitement spécifique et une autre partie sera mise en dépôt définitif dans des modelés de terrains au droit du projet puis enherbée.

**Informations relatives au document**

INFORMATIONS GÉNÉRALES			
Auteur(s)	Yves CHAMER / Gaëlle WEBER		
Volume du document	G.2 / pièce graphique		
Version	V16		
Référence	NSA120332		
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS			
Version	Date	Établi par	Modifications
V15	01-06-2019	Yves CHAMER	Dominique GOOÏT
V16	24-Jan-2020	Gaëlle WEBER	Dominique GOOÏT
Version actualisée			
DESTINATAIRES			
Nom	Entité		
Rodolphe PONSIGNON	CD68		

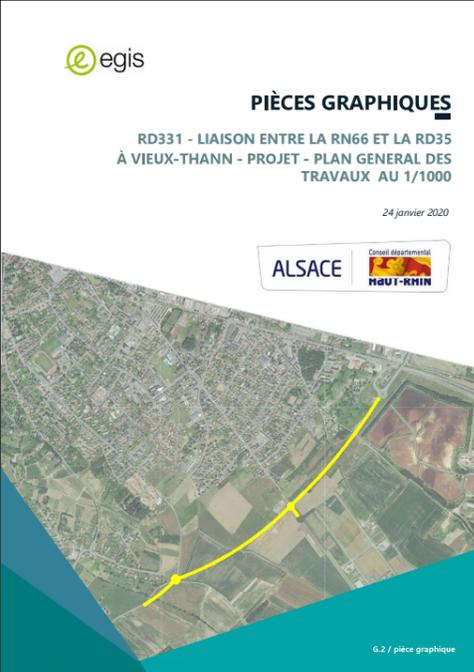
RD331 - LIAISON ENTRE LA RN66 ET LA RD35  
 À VIEUX-THANN - PROJET - PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX AU 1/1000  
 24 janvier 2020  
 G.2 / pièce graphique



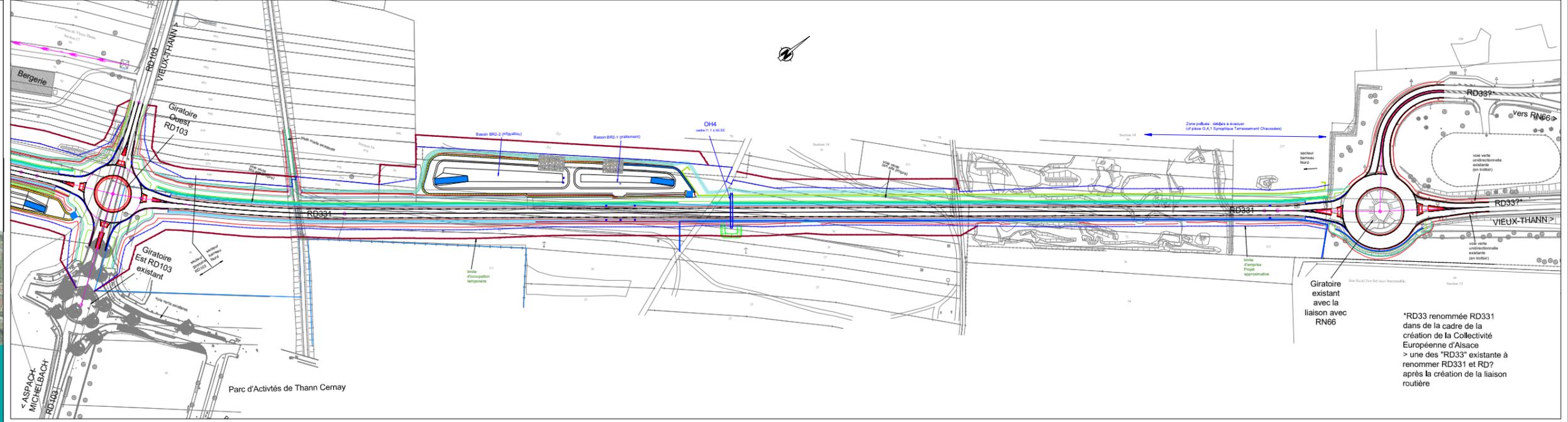
**PIÈCES GRAPHIQUES**

RD331 - LIAISON ENTRE LA RN66 ET LA RD35  
 À VIEUX-THANN - PROJET - PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX AU 1/1000

24 janvier 2020



G.2 / pièce graphique



\*RD33 renommée RD331 dans de la cadre de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace > une des "RD33" existante à renommer RD331 et RD? après la création de la liaison routière